

Hydro-électricien responsable, NHPC se doit d'assurer à chaque instant un haut niveau de Sûreté Hydraulique en maîtrisant l'ensemble des risques liés à l'Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal.

Enjeu capital, la Sûreté Hydraulique est au cœur non seulement de la maîtrise des risques industriels mais aussi de la performance opérationnelle de NHPC. Cette exigence, qui se pose dès la phase de construction de l'Aménagement Hydroélectrique et se renforcera encore lors de la phase d'exploitation.

Les risques relatifs à la Sûreté Hydraulique se structurent en 3 grandes catégories :

Risques de Rupture d'Ouvrage (RRO)

Risque Crues (RC)

Risques Liés à l'Exploitation (RLE)

L'ambition dans ce domaine est de protéger les personnes et les biens contre les dangers liés à l'eau et dus à la présence ou au fonctionnement des ouvrages (variation de débit non maîtrisé dans le tronç court-circuité ou en aval de l'ouvrage, dépassement de côté de la retenue, ...).

L'objectif de la Politique Sûreté Hydraulique est de n'avoir **aucun Événement Important pour la Sûreté Hydraulique** (EISH). A cet effet, elle repose sur les 4 piliers suivants :

1 Un domaine structuré et intégré au pilotage de l'entreprise.

- Un **sous-processus** spécifique et un **Référentiel Sûreté Hydraulique**.
- Une **Feuille de Route Sûreté Hydraulique** pluriannuelle définissant les priorités à 3 ans du domaine.
- Un **Plan Pluriannuel de Maintenance** répondant aussi bien aux enjeux de la Sûreté Hydraulique, que de ceux de la performance et de la préservation du patrimoine.
- Une veille et un **suivi de conformité aux textes législatifs et réglementaires** relatifs aux Etablissements Classés.
- Une **Revue Annuelle de Sûreté Hydraulique** afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Politique Sûreté Hydraulique.

2 Une composante essentielle du professionnalisme des exploitants.

- Un **curus de formation** mis en œuvre pour chaque emploi de la Direction Exploitation avec un tronc commun dont la Sûreté Hydraulique fera partie, et la mise en œuvre d'un **recyclage annuel** sur la Sûreté Hydraulique.
- Un **processus d'habilitation** du personnel par le management basé sur un contrôle des connaissances théoriques et pratiques.
- Un **critère clé d'appréciation du professionnalisme** des exploitants.

3 Des démarches et des outils structurés.

- Des **Ouvrages ou Matériels Importants pour la Sûreté Hydraulique** (OMISH) répertoriés et identifiés à la mise en service commerciale.
- Une **Surveillance Des Ouvrages** (SDO) structurée et adossée à des tournées d'exploitation, des relevés des dispositifs d'auscultation, des inspections visuelles, et des contrôles des organes réguliers.
- Un **Monitoring de la Sanaga** permettant d'anticiper et suivre les débits entrants du fleuve, et notamment les situations de crue.
- Une **prévention des risques en rivière** pour les populations riveraines ou les usagers du fleuve à proximité de l'Aménagement.
- Une sensibilisation systématique des **sous-traitants** et des Conventions d'Information Réciproque lors des interventions en rivière.

4 Une Culture Sûreté Hydraulique orientée vers l'amélioration continue.

- Une **Culture Sûreté Hydraulique** déployée dans toute l'entreprise, encourageant rigueur, transparence et attitude interrogative.
- Une **Démarche Précurseurs** permettant d'identifier et de traiter les Événements Significatifs pour la Sûreté Hydraulique (ESSH) et les Événements importants pour la Sûreté Hydraulique (EISH).
- Des **Visites Managériales de Sûreté Hydraulique** (VMSH) régulières et structurées mises en œuvre par le management.
- Une **Inspection Sûreté Hydraulique** (ISH) réalisée tous les deux ans par un expert indépendant spécialiste du domaine permettant de s'assurer que l'entreprise met bien en œuvre les dispositions nécessaires afin de maîtriser le risque Sûreté Hydraulique.
- Un **Retour d'Expérience** (REX) systématique sur les ESSH et EISH survenus.
- Un **Partage d'Expérience** (PEX) des événements les plus significatifs avec d'autres hydro-électriciens.